

Il est prévu de classer dans le domaine public communal, la rue des Bains Romains, le parking rue Montplaisir et les chemins piétonniers reliant la rue Montplaisir à la rue des Bains Romains.

A cet effet, une instruction a été conduite et l'enquête publique a reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur.
CONSIDERANT que ce projet présente un intérêt pour la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- Que la rue des Bains Romains, le parking rue Montplaisir et les chemins piétonniers reliant la rue des Bains Romains à la rue Montplaisir soient classés dans la voirie communale de la Commune de BAGNOLS SUR CEZE.

- Que Monsieur le MAIRE soit mandaté pour signer tous documents relatifs à ce classement.